



mandataire en assemblée générale

Par **3erico57**, le **09/07/2019** à **16:11**

Bonjour,

Je suis propriétaire résident d'un ensemble dont la copropriété comporte un nombre de propriétaires bailleurs très important atteignant une majorité de voix.

Lors de l'assemblée générale, le gestionnaire de ces propriétaires à reçu 18 % des voix de la part des bailleurs éloignés de la copropriété.

Arrivé alors à l'assemblée générale de quatre personnes salariés de ce gestionnaire ayant chacun moins de 5 % des voix. ma question est alors la suivante :

le mandataire est il alors le gestionnaire ou bien chacun de ces salariés peut il être un mandataire valide ?

Je précise que le gestionnaire de ces bailleurs n'est pas le syndic de la résidence.

merci d'avance pour votre réponse

Par **beatles**, le **09/07/2019** à **16:23**

Bonjour,

Vous êtes copropriétaire et vous ne connaissez pas le minimum requis de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 en particulier l'article 22 qui vient d'être modifié par la loi ELAN.

Cdt.

Par **3erico57**, le **09/07/2019** à **16:39**

si je la connaissais ... je ne poserais pas la question ...

Par **beatles**, le **09/07/2019** à **18:02**

La loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068256>

Le décret d'application :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006061423>

Lectures indispensables pour ne pas se faire larguer en AG, pour comprendre le déroulement, la convocation et le procès-verbal.